



DÉCISION
DEC_2025_144

OBJET : Signature d'une convention d'honoraires avec le cabinet BONIFASSI AVOCATS

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2020-031 du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 relative aux délégations donnée à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de se faire assister et représenter par un avocat spécialisé dans le cadre du contentieux en cours devant la cour d'appel de Paris ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans ces conditions, de confier l'assistance et la représentation de la commune au cabinet BONIFASSI AVOCATS, disposant des compétences et de l'expérience nécessaires pour assurer la défense des intérêts de la collectivité ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre en place une convention d'honoraires avec ce cabinet d'avocats,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer la convention d'honoraires avec le cabinet BONIFASSI AVOCATS sis 34 boulevard Haussmann 75009 PARIS .

ARTICLE 2 : Dit que la convention fixe les modalités d'exécution de la prestation et les honoraires qui y sont associés.

ARTICLE 3 : Dit que la dépense dans le cadre de la convention sera imputée sur les crédits inscrit au budget sur la ligne 6227.

ARTICLE 4 : Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Cette juridiction administrative peut notamment être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Charenton-le-Pont, le 19 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

webdelib

Publié le 02/01/2026

ID : 094-219400181-20251219-DEC_2025_144-AU



#signature1#

■ Ville de Charenton Le Pont ■

48, rue de Paris - 94225 CHARENTON-LE-PONT cedex - tél : 01 46 76 46 76 – www.charenton.fr